
LA POLITIQUE CULTURELLE D'ANGERS ET L'AGENDA 21 DES CULTURES DU TERRITOIRE D'ANGERS



© Ville d'Angers – Fabien Tijou

Transversalité Durabilité Échanges
Diversité culturelle Réseautage culturels
Expression individuelle Participation

1. Contexte

Située au cœur de l'Europe, Angers, c'est d'abord une histoire prestigieuse. Capitale historique de l'Anjou, Angers s'est façonnée sur deux millénaires, depuis l'époque romaine jusqu'à l'agglomération européenne du XXI^{ème} siècle. Seizième ville de France, Angers se situe au cœur du Val de Loire, territoire touristique de la route des châteaux de la Loire, classé patrimoine mondiale de l'UNESCO. La ville qui compte quelques 150 000 habitants est au cœur d'une agglomération de 33 communes regroupant 283 000 habitants.

Avec deux universités et sept grandes écoles ouvertes sur l'international, Angers est une ville qui séduit la jeunesse. 48% de sa population à moins de 30 ans, et 33 000 étudiants choisissent chaque année d'y effectuer leur cursus universitaire.

Reconnue pour son engagement et ses réalisations en matière de développement durable, Angers fait office de pionnière et de référence. Elle a été récompensée à de nombreuses reprises à ce sujet.

Angers est un territoire entreprenant qui accueille de nombreuses entreprises et dispose d'un pôle économique de compétitivité à vocation mondiale dans le domaine du végétal : Végépolys. L'électronique est une autre de ses filières d'excellence, avec un campus high-tech en projet.

Angers est une ville résolument européenne et ouverte à l'internationale. Elle propose un grand festival européen de cinéma et développe depuis de nombreuses années des liens privilégiés avec des villes européennes (Haarlem, Osnabrück, Pise, Wigan, Torun) et internationales (Bamako, Yantai et Austin).

Afin de revisiter la politique culturelle au regard du développement durable et des enjeux de nos sociétés, la Ville d'Angers met en œuvre depuis 2008 son Agenda 21 des cultures du territoire d'Angers. —

2. Angers et la culture

La politique culturelle de la Ville d'Angers s'est fondée sur l'idée que la culture nourrit et renouvelle l'identité et l'attractivité du territoire à travers son histoire, son potentiel, sa mémoire, ses évolutions, et sur la conviction que les activités artistiques et culturelles contribuent à favoriser l'épanouissement humain, la qualité de vie et le lien social au sein de la cité.

3 enjeux essentiels :

- Faire de la création et de l'émergence artistique une marque distinctive d'Angers car l'art et la culture sont des vecteurs de créativité et d'innovation, d'accès à la connaissance et de construction d'un imaginaire, de renouvellement des pensées et de la formation à l'esprit critique ;
- Renforcer l'attractivité du territoire angevin car la culture est facteur de valeur économique et touristique, de qualité du cadre de vie, de notoriété et de rayonnement ;
- Contribuer au vivre ensemble et au lien social entre les angevins car la culture est facteur de diversité, de cohésion sociale et de citoyenneté, d'ouverture, de rencontres et de partage ;

Angers soutient toutes les cultures et toutes les formes d'art qui les accompagnent, depuis le Festival de cinéma européen Premiers Plans, en passant par Tempo rives (musiques actuelles) et les Accroche-cœurs (arts de la rue), ou encore Cinéma d'Afrique.

Pour cela, la Ville met à disposition des artistes de nombreux moyens pour les accompagner. A commencer par son soutien aux associations locales actives et aux nombreux lieux de création et de diffusion qui maillent le territoire : le Théâtre Le Quai, le Centre National de Danse Contemporaine, Angers Nantes Opéra, le NTA Centre Dramatique National, le Chabada, le Conservatoire à Rayonnement Régional, la Galerie sonore, l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, ...

Le territoire compte également cinq musées d'art, le Château d'Angers, d'histoire et d'archéologie, un muséum d'histoire naturelle, dix-sept salles de cinéma, douze bibliothèques, une Artothèque et près de vingt-six lieux et salles dédiés au spectacle vivant (théâtre, opéra, danse, ...).

3. Principaux objectifs et enjeux

La politique culturelle est déclinée en 8 objectifs :

- **Favoriser la création, la diffusion et l'innovation, en veillant à l'exigence artistique**
 - Faire de la Ville un lieu de création et diffusion artistique (résidences d'artistes, actions dans l'espace public, etc.)
 - Développer l'accompagnement des artistes professionnels et émergents du territoire
 - Conforter le soutien aux structures culturelles et favoriser leur travail en réseau
 - Développer l'utilisation des outils numériques et des nouvelles technologies
 - Initier et accompagner la mise en œuvre d'actions et de démarches innovantes permettant d'expérimenter de nouvelles pratiques et formes artistiques



- **Préserver, enrichir et valoriser les richesses culturelles et patrimoniales du territoire et en favoriser l'appropriation par les publics et la transmission aux générations futures.**

- o Conserver, enrichir, étudier et valoriser les collections des Musées, Muséum, Bibliothèques, Archives, Artothèque, et les faire découvrir à un large public.
- o Inventorier, sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti, architectural, urbain et environnemental du territoire ; donner à voir et à comprendre les lieux patrimoniaux auprès des habitants et des visiteurs.
- o Développer le rayonnement et le positionnement des bibliothèques comme lieux de vie sociale et d'accès à la connaissance et à l'information, au travers de supports diversifiés intégrant de plus en plus la dimension numérique.
- o Favoriser la découverte artistique à travers une programmation riche et diversifiée dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, musique).
- o Conforter le dynamisme et la visibilité d'Angers dans le domaine des arts visuels et numériques, en affirmant son positionnement volontariste en matière de création contemporaine et de cinéma.

- **Concourir au rayonnement, au développement et à l'attractivité du territoire.**

- o Contribuer au développement économique, touristique, éducatif, social, urbain du territoire de la ville et de la communauté urbaine, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie et au bien vivre-ensemble.
- o Participer à l'animation du territoire et à la valorisation de ses atouts.
- o Donner de la visibilité au dynamisme culturel du territoire et favoriser son rayonnement grâce à la mise en œuvre d'événementiels d'envergure.
- o Développer les actions tournées vers le national et l'international.

- **Favoriser la formation et la transmission.**

- o Concourir à l'éducation artistique et culturelle, notamment des jeunes, citoyens de demain.
- o Renforcer au sein des services culturels municipaux les actions et outils facilitant l'accès des habitants et des acteurs du territoire à l'information et à la connaissance (ex : formations, mise à disposition de ressources, notamment documentaires, proposition de conférences, etc.).
- o Valoriser et soutenir un enseignement artistique de qualité (Ecole du CNDC, CRR, ESBA, Galerie sonore, Ateliers Premiers plans), tout en créant des passerelles entre professionnels et amateurs et en ouvrant ces institutions à un public élargi.

- **Favoriser la découverte et l'expression culturelle de chacun.**

- Favoriser la diversité culturelle.
- Développer des actions de médiation et de sensibilisation des publics, en vue de faciliter la rencontre entre les habitants, les artistes et les œuvres.
- Encourager et valoriser l'expression des habitants et les pratiques en amateurs
- Accompagner les personnes en situation de fragilité (y compris les publics dits « empêchés » comme les personnes malades, détenues, etc.).
- **Encourager les démarches participatives et de co-construction autour des politiques culturelles.**
 - Développer les démarches de coopération et les projets co-construits avec les acteurs du territoire et la société civile.
 - Encourager l'implication des habitants dans les projets et démarches.
 - Favoriser des démarches éco responsables.
- **Articuler et mettre en connexion les démarches culturelles avec les autres projets et politiques du territoire.**
 - Accompagner le développement de démarches transversales et pluridisciplinaires.
 - Intégrer les dimensions économiques, touristiques, urbaines, éducatives et environnementales dans les projets artistiques et culturels.
 - Inscrire la politique culturelle dans le projet global du territoire.
- **Accompagner et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels.**

L'Agenda 21 des cultures constitue pour Angers la pierre angulaire du renouvellement de ses politiques culturelles, ainsi qu'un formidable espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

4. L'Agenda 21 des cultures et les politiques culturelles

Afin de revisiter la politique culturelle au regard du développement durable et des enjeux de nos sociétés, la Ville d'Angers met en œuvre depuis 2008 son Agenda 21 des cultures du territoire d'Angers.

Doté d'une dimension participative forte car les Angevins sont associés à sa construction, mise en œuvre et suivi (plénières, groupes de travail), le projet se structure autour d'une charte d'engagement qui définit les enjeux locaux adaptés à notre contexte et décline des engagements pour y répondre :

- Considérer la diversité des culturelles comme une richesse commune et favoriser l'expression culturelle de chacun.
- Articuler les démarches culturelles avec les autres projets et politiques du territoire.
- Favoriser les échanges et les métissages culturels et artistiques pour un vivre ensemble harmonieux.
- Favoriser les démarches de coopération et de co-construction des initiatives et des politiques culturelles.
- Contribuer à une économie de la culture plurielle et responsable.
- Relier culture et environnement.

Cette charte traduit à la fois l'ambition de la collectivité et de ses partenaires de questionner les politiques culturelles au regard des mutations que connaît notre société, mais aussi leur volonté de placer la culture au cœur des enjeux, en la reconnaissant comme puissant levier de développement social, environnemental et économique.

L'Agenda 21 des cultures constitue pour Angers la pierre angulaire du renouvellement de ses politiques culturelles, ainsi qu'un formidable espace de dialogue entre les différents acteurs du territoire (partage de bonnes pratiques, réflexions, projets d'actions communes, ...).

De nombreuses actions sont mises en œuvre sur le territoire par la collectivité et ses partenaires, dans le respect de la charte d'engagement adoptée collectivement.



© Ville d'Angers – Festival Les Accroche-coeurs

Des opérateurs culturels ont mis en place des actions pour réduire l'impact environnemental de leurs manifestations ou encore ouvrir davantage leurs pratiques aux différents publics. Des projets transversaux ont été initiés par des collectifs autour du rapport entre les habitants et la nature ou encore de la représentation sensible du territoire et d'un portait poétique de la ville.

Un **plan spécifique de 48 actions** a également été adopté en juin 2013 par la Ville d'Angers. Regroupant 13 directions, il traduit la prise en compte transversale des enjeux culturels de développement durable par la collectivité. Il témoigne également de la volonté politique de reconnaître et de garantir la place de la création artistique et de l'expression culturelle, essentielles au développement du territoire par l'effervescence, la confrontation d'idées, le débat démocratique qu'elles provoquent.

- Actions en faveur de la diversité culturelle et de l'expression de chacun : fête de l'intergénération, actions éducatives autour du langage, mise en place d'exposition participative dans les bibliothèques, ...
- Actions en faveur de l'interaction des politiques culturelles avec les autres politiques : prise en compte des enjeux culturels dans des projets d'aménagement urbain et d'attractivité territoriale, actions des musées dans les quartiers, développement d'actions pour favoriser l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap, travail de médiation mené avec les personnes hospitalisées, en maison de retraite ou incarcérées, ...
- Actions en faveur des échanges et du métissage culturel : mise en place d'un espace de lecture senior et intergénérationnel dans une bibliothèque, organisation d'un temps fort annuel autour de la lutte contre les discriminations, ateliers éducatifs de découverte culturelle, animations sur les villes jumelles d'Angers, participation des habitants à certains temps forts culturels, ...
- Actions en faveur de la coopération et de la co-construction entre acteurs : dispositif de soutien à la diffusion des musiciens amateurs en partenariat avec des acteurs du territoire, réseau d'acteurs et construction d'animations en faveur des personnes isolées, en difficultés de ressources, mise en place d'un comité d'usagers "jeux vidéos" pour structurer l'offre d'une bibliothèque en la matière, création d'un prix du public lors d'une exposition des musées, ...
- Actions en faveur d'une économie responsable : accompagnement des professionnels et des étudiants du secteur culturel et créatif (conseils, annuaire des créatifs, temps d'échange, newsletter, ...), pépinière artistique, ...

- Actions en faveur du lien entre la culture et l'environnement : mise au point d'un guide de l'éco-conception des expositions temporaires des musées, programmes de sciences participatives avec les habitants, expositions artistiques sur l'environnement, expositions végétales, ...

Un plan spécifique de 48 actions a également été adopté en juin 2013 par la Ville d'Angers.

5. Impacts et résultats

L'évolution en cours des politiques culturelles d'Angers et la mise en place de l'Agenda 21 des cultures ont permis de faire évoluer les pratiques et les usages culturels du territoire : co-construction entre acteurs, diversité des formes culturelles, valorisation de l'expression culturelle de chacun, participation des publics et des habitants, ... Ce cheminement collectif irrigue progressivement le territoire et permet de manière globale de reconnaître les cultures comme une richesse commune, ferment de lien social et puissants leviers de développement local.

De nombreux projets ont pu être activés et des impacts significatifs ont été observés dans la réoccupation de l'espace public, l'organisation de rencontres et d'échanges entre les acteurs culturels, la promotion de la participation citoyenne, la réflexion sur le rapport entre l'homme et la nature.



6. Informations relatives

Site web: <http://www.angers.fr/agenda21delaculture>

Réseaux sociaux : facebook

Livres ou documents en ligne illustratifs (sur internet) :

- Charte d'engagement de l'Agenda 21 des cultures du territoire d'Angers.
- Feuillet de synthèse explicatif de l'Agenda 21 des cultures.
- Plan d'actions 2012-2013 de la Ville d'Angers en faveur de l'Agenda 21 des cultures.

Cette fiche a été rédigée par Isabelle ROTONDARO, Directrice de l'Action Culturelle, Ville d'Angers.

Contact: isabelle.rotondaro (at) ville.angers.fr